



Communiqué de presse

Embargo: 19.05.2009, 9:15

13 Protection sociale

N° 0351-0905-10

Les Comptes globaux de la protection sociale 2007

Recul du taux des dépenses sociales en 2007 malgré une hausse des dépenses totales

Neuchâtel, 19.05.2008 (OFS) - **Les dépenses totales de protection sociale se sont élevées à 142,4 milliards de francs en 2007 (2006: 137,2 milliards de francs). En termes réels, les dépenses par habitant ont augmenté de 1,8%. En raison d'une forte croissance économique, le taux des dépenses sociales (dépenses sociales par rapport au PIB) a diminué de 0,4 point à 27,8%. Ainsi, ce taux a reculé pour la troisième fois consécutive depuis son niveau maximum de 2004 (29,3%). Telles sont les données provisoires de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans ce domaine.**

Les dépenses totales ont enregistré une hausse de 3,7% en termes nominaux (de 3% en termes réels) par rapport à l'année précédente. Au niveau des dépenses en termes réels par habitant, les taux de variation tendent à la baisse depuis le début de la décennie ; ils sont passés de 2,8% en 2001 à -0,6% en 2006. Cette tendance ne s'est cependant pas confirmée en 2007 (taux de variation : 1,8%).

L'accroissement des dépenses est dû en particulier à la progression des dépenses de la prévoyance vieillesse (AVS, PP), de l'assurance obligatoire de soins (AOS) et de l'assurance-invalidité (AI). Grâce à un faible taux de chômage résultant d'une bonne conjoncture en 2007, les dépenses de l'assurance-chômage ont par contre nettement diminué.

Forte hausse des cotisations sociales

En 2007, les recettes se montaient à 165,7 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 2,6% (de 1,8% en termes réels) par rapport à l'année précédente. La forte progression des cotisations de l'employeur (+8,9%) et de celles des salariés (+6,8%) a eu pour effet de faire grimper la part des cotisations sociales dans les recettes totales à 54,9%. Cette évolution est le fait de l'accroissement du nombre d'actifs occupés et de la hausse des salaires en 2007.

La part des pouvoirs publics dans l'ensemble des recettes totalisait 22,5% (Confédération: 10,3% ; cantons: 9,4% ; communes : 2,9%), alors que celle des primes de l'assurance-maladie obligatoire se situait à 9,8%.

Les turbulences qui ont touché les marchés financiers internationaux à partir du milieu de l'année 2007 ont entraîné un recul des revenus de la fortune. En conséquence, la part de ces derniers dans l'ensemble des recettes est passée de 14,7% à 12%. Il n'en demeure pas moins que cette source financière - près de 20 milliards de francs en 2007 – contribue de manière encore essentielle à l'excédent de recettes (23,4 milliards) des comptes globaux de la protection sociale.

Légère diminution des prestations sous condition de ressources

Les prestations sociales sont subdivisées en prestations sous condition de ressources et en prestations sans condition de ressources. Les prestations du deuxième groupe cité forment la très grande majorité des prestations sociales (93,4%), la part des prestations sous condition de ressources ayant quant à elle reculé de 0,3 point à 6,6% en 2007.

Les prestations sociales ont été octroyées à raison de 70,9% sous la forme de prestations en espèces. Les rentes (48%) représentent près de la moitié des prestations sociales. 29,1% des prestations sociales ont été accordées sous la forme de prestations en nature, majoritairement pour la santé (traitements stationnaires et ambulatoires).

Stabilité de la structure des prestations sociales

En 2007, 45,7% des prestations sociales sont allées dans la fonction vieillesse. Viennent ensuite la fonction maladie/soins de santé (26,5%) et, en troisième position, la fonction invalidité (12,3%). Les parts des huit différentes fonctions de la protection sociale dans l'ensemble des prestations sociales n'ont que peu fluctué ces dernières années, sauf celle de la fonction chômage.

La Suisse au huitième rang en comparaison européenne (2006)

Les taux de dépenses sociales diffèrent beaucoup selon les pays d'Europe. En 2006, ils variaient entre 12,2% (Lettonie) et 31,1% (France). La Suisse, avec un taux de 28,2% se situait juste au-dessus de la moyenne de l'UE-27 (26,9%). Ce taux est plus élevé en Autriche (28,5%), en Allemagne (28,7%), au Danemark (29,1%), aux Pays-Bas (29,3%), en Belgique (30,1%), en Suède (30,7%) et en France (31,1%).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Définition de la protection sociale et des Comptes globaux de la protection sociale

La protection sociale est l'ensemble des mesures prises par l'Etat et par des institutions privées pour assurer la couverture des besoins vitaux de la population, et en particulier pour la protéger contre certains risques sociaux. Une prestation sociale est considérée comme relevant de la protection sociale si elle remplit deux conditions : premièrement elle doit être fondée sur le principe de la solidarité sociale (redistribution), ou au moins sur une obligation ou une convention sociale obligatoire. Deuxièmement, elle doit se rapporter à l'un des huit risques ou besoins suivants : vieillesse, maladie/soins de santé, invalidité, survie, famille/enfants, chômage, exclusion sociale, logement.

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) sont une statistique de synthèse cohérente, établie à partir d'un grand nombre de sources statistiques (comptes d'exploitation des assurances sociales, statistique des finances publiques (SFP), statistique des assurances sociales suisses (SASS), etc.). Les CGPS renseignent sur les dépenses totales, les prestations et les recettes de la protection sociale ; ils comportent un niveau fonctionnel, un niveau économique et un niveau institutionnel, et ils servent de base à l'élaboration d'un système d'indicateurs. Les CGPS sont comparables sur le plan international. En effet, ils sont basés sur le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS), développé par Eurostat (cf. Les Comptes globaux de la protection sociale : Méthode et concepts. Neuchâtel, 2002).

A la différence des Comptes nationaux (CN), les CGPS comptabilisent certaines subventions comme des prestations sociales et tiennent compte également du solde des prestations de libre passage et des versements en espèces des caisses de pensions. Selon le SESPROS, les dépenses d'éducation ne sont pas considérées comme des contributions à la protection sociale. Les CGPS se distinguent de la statistique des assurances sociales et son compte global des assurances sociales par le fait qu'ils ne se limitent pas aux prestations des assurances sociales, mais qu'ils prennent également en compte les salaires versés en cas de maladie ou de maternité, les subventions aux hôpitaux ainsi que l'aide sociale ; ce faisant, ils donnent une vue d'ensemble comparable au plan international des finances dans le domaine de la protection sociale.

Le taux des dépenses globales mesure le rapport entre les dépenses consacrées à la protection sociale et le produit intérieur brut (PIB). Les dépenses sociales ne faisant toutefois pas partie du PIB, ce taux ne permet pas de tirer des conclusions directes sur la part du PIB utilisée à des fins sociales.

.....
Renseignements:

Patric Aeberhard, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 32 71 36234

Fatos Bag, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 32 86 72436

.....
Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061

e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 13 - Protection sociale

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :

<http://www.news-stat.admin.ch>

.....
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Vue d'ensemble des résultats principaux depuis 1990

	1990r	1995r	2000r	2005r	2006r	2007p
Grandeurs agrégées, en millions de francs (prix courants)						
Dépenses totales	64 831,2	95 795,9	113 981,1	135 697,0	137 248,2	142 358,3
Prestations sociales	58 032,6	87 796,8	103 743,1	125 844,4	127 592,8	132 220,1
Recettes	87 338,1	117 254,7	135 996,0	160 161,2	161 560,0	165 709,9
Prestations sociales par fonctions, en millions de francs (prix courants)						
Vieillesse	26 915,0	40 176,4	49 046,4	55 490,5	56 795,1	60 409,6
Maladie / soins de santé	16 468,6	21 682,0	25 986,9	33 236,0	33 658,2	35 009,9
Invalidité	5 626,8	9 252,3	12 119,3	15 937,5	15 917,8	16 280,5
Survie	3 242,7	4 322,2	4 791,5	5 399,5	5 657,8	5 855,4
Famille / enfants	3 629,0	4 778,8	5 254,6	6 009,8	6 270,8	6 429,5
Chômage	457,4	4 735,1	2 862,1	5 503,2	4 829,5	4 023,2
Exclusion sociale	1 311,0	2 349,2	3 102,2	3 552,3	3 716,5	3 609,2
Logement	382,2	500,8	580,1	715,6	747,1	602,9
Prestations sociales par régimes, en millions de francs (prix courants)						
AVS féd.	17 989,8	24 112,3	27 304,9	31 024,1	31 382,5	32 980,6
AI féd.*	3 803,9	6 265,4	8 096,9	10 758,4	10 543,4	10 829,9
Prévoyance professionnelle	11 354,1	19 657,0	26 638,0	30 566,0	31 758,1	33 872,1
Assurance obligatoire des soins	6 968,7	10 180,1	13 380,5	17 568,0	17 914,7	18 695,5
Assurance accidents obligatoire	2 778,0	3 449,8	4 290,8	5 246,2	5 678,3	5 631,4
Assurance chômage	363,5	4 294,7	2 479,9	5 044,5	4 372,5	3 566,9
Allocations familiales cantonales	2 816,0	3 695,8	4 116,0	4 611,7	4 699,1	4 808,1
Couverture du salaire	2 860,3	3 897,8	3 261,9	3 235,8	3 179,3	3 576,7
PC à l'AVS et à l'AI	1 433,7	2 157,6	2 288,3	2 981,7	3 080,4	3 246,3
Aide sociale et politique d'asile	1 206,6	2 457,9	3 321,5	3 711,2	3 909,6	3 800,3
Autres prest. sous cond. de ress.	838,1	1 430,0	1 560,8	1 657,8	1 688,7	1 538,1
Fin. publ. du système de santé	4 238,5	4 631,0	5 405,5	7 519,1	7 330,3	7 568,0
Autres régimes	1 381,4	1 567,4	1 598,1	1 919,9	2 055,9	2 106,2
Prestations sociales par types, en millions de francs (prix courants)						
Prest. sans cond. de ress.	54 464,6	81 638,4	96 453,2	117 211,7	118 813,5	123 538,7
Prest. en espèces	40 416,9	62 239,5	72 234,0	84 742,0	85 976,6	89 588,6
Rentes	28 569,5	40 599,1	49 908,3	59 569,7	60 769,4	63 503,5
Prest. cap., vers. en espèces	4 117,9	8 068,2	10 320,0	9 805,4	10 177,3	11 387,3
Indemn. journalières	4 619,6	9 310,0	7 096,9	9 561,6	9 400,2	8 937,6
Allocations familiales	2 838,0	3 722,0	4 135,0	4 630,0	4 717,4	4 827,4
Prest. en nature	14 047,7	19 398,9	24 219,2	32 469,7	32 836,9	33 950,1
Frais de santé	12 293,4	16 251,6	20 725,6	27 586,3	27 952,5	29 027,1
Hébergement	1 132,2	1 577,4	1 921,5	2 669,0	2 764,4	2 833,3
Prest. sous cond. de ress.	3 568,0	6 158,4	7 289,9	8 455,8	8 779,3	8 681,4
Prest. en espèces	1 669,9	3 044,6	3 727,8	4 100,2	4 268,3	4 142,1
Prest. en nature	1 898,1	3 113,8	3 562,1	4 355,6	4 511,0	4 539,4
Recettes par types, en millions de francs (prix courants)						
Contributions sociales	49 827,7	64 260,1	71 193,3	80 365,0	84 319,6	90 985,7
Employeurs	29 179,0	37 265,1	39 766,8	44 191,5	46 179,8	50 310,3
Employés	18 903,9	24 890,6	29 308,3	33 693,8	35 620,5	38 059,4
Primes par tête (LAMal)	6 479,5	8 318,0	10 801,4	15 240,9	15 926,2	16 209,1
Contributions publiques	16 877,5	22 700,2	28 709,0	35 700,3	36 164,5	37 318,1
Confédération	7 251,5	10 357,1	14 197,6	16 397,0	16 474,8	16 988,4
Cantons	7 497,0	9 221,6	10 875,9	14 621,8	15 077,4	15 544,5
Communes	2 129,0	3 121,6	3 635,5	4 681,5	4 612,3	4 785,3
Revenus de la propriété	13 540,5	21 148,9	24 097,2	27 356,8	23 793,1	19 885,7
Autres recettes	612,9	827,5	1 195,1	1 498,2	1 356,5	1 311,3

r révisées

p provisoires

* Les dépenses extraordinaires (1,962 mrd de fr.) et les recettes extraordinaires (1,471 mrd de fr.) qui résultent pour l'AI de la «réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons» ne sont pas pris en compte dans les résultats provisoires des CGPS de 2007.

Vue d'ensemble des résultats principaux depuis 1990

	1990r	1995r	2000r	2005r	2006r	2007p
Dépenses totales, en %						
Par rapport au PIB	19,6	25,6	27,0	29,3	28,2	27,8
Variation en termes nominaux	10,7	4,0	3,4	2,5	1,1	3,7
Par hab., variation en termes réels	3,9	1,5	1,3	0,8	-0,6	1,8
Prestations sociales par fonctions, en %						
Vieillesse	46,4	45,8	47,3	44,1	44,5	45,7
Maladie / soins de santé	28,4	24,7	25,0	26,4	26,4	26,5
Invalidité	9,7	10,5	11,7	12,7	12,5	12,3
Survie	5,6	4,9	4,6	4,3	4,4	4,4
Famille / enfants	6,3	5,4	5,1	4,8	4,9	4,9
Chômage	0,8	5,4	2,8	4,4	3,8	3,0
Exclusion sociale	2,3	2,7	3,0	2,8	2,9	2,7
Logement	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Prestations sociales par régimes, en %						
AVS féd.	31,0	27,5	26,3	24,7	24,6	24,9
AI féd.	6,6	7,1	7,8	8,5	8,3	8,2
Prévoyance professionnelle	19,6	22,4	25,7	24,3	24,9	25,6
Assurance obligatoire des soins	12,0	11,6	12,9	14,0	14,0	14,1
Assurance accidents obligatoire	4,8	3,9	4,1	4,2	4,5	4,3
Assurance chômage	0,6	4,9	2,4	4,0	3,4	2,7
Allocations familiales cantonales	4,9	4,2	4,0	3,7	3,7	3,6
Couverture du salaire	4,9	4,4	3,1	2,6	2,5	2,7
PC à l'AVS et à l'AI	2,5	2,5	2,2	2,4	2,4	2,5
Aide sociale et politique d'asile	2,1	2,8	3,2	2,9	3,1	2,9
Autres prest. sous cond. de ress.	1,4	1,6	1,5	1,3	1,3	1,2
Fin. publ. du système de santé	7,3	5,3	5,2	6,0	5,7	5,7
Autres régimes	2,4	1,8	1,5	1,5	1,6	1,6
Prestations sociales par types, en %						
Prest. sans cond. de ress.	93,9	93,0	93,0	93,1	93,1	93,4
Prest. en espèces	69,6	70,9	69,6	67,3	67,4	67,8
Rentes	49,2	46,2	48,1	47,3	47,6	48,0
Prest. cap., vers. en espèces	7,1	9,2	9,9	7,8	8,0	8,6
Indemn. journalières	8,0	10,6	6,8	7,6	7,4	6,8
Allocations familiales	4,9	4,2	4,0	3,7	3,7	3,7
Prest. en nature	24,2	22,1	23,3	25,8	25,7	25,7
Frais de santé	21,2	18,5	20,0	21,9	21,9	22,0
Hébergement	2,0	1,8	1,9	2,1	2,2	2,1
Prest. sous cond. de ress.	6,1	7,0	7,0	6,7	6,9	6,6
Prest. en espèces	2,9	3,5	3,6	3,3	3,3	3,1
Prest. en nature	3,3	3,5	3,4	3,5	3,5	3,4
Recettes par types, en %						
Contributions sociales	57,1	54,8	52,3	50,2	52,2	54,9
Employeurs	33,4	31,8	29,2	27,6	28,6	30,4
Employés	21,6	21,2	21,6	21,0	22,0	23,0
Primes par tête (LAMal)	7,4	7,1	7,9	9,5	9,9	9,8
Contributions publiques	19,3	19,4	21,1	22,3	22,4	22,5
Confédération	8,3	8,8	10,4	10,2	10,2	10,3
Cantons	8,6	7,9	8,0	9,1	9,3	9,4
Communes	2,4	2,7	2,7	2,9	2,9	2,9
Revenus de la propriété	15,5	18,0	17,7	17,1	14,7	12,0
Autres recettes	0,7	0,7	0,9	0,9	0,8	0,8

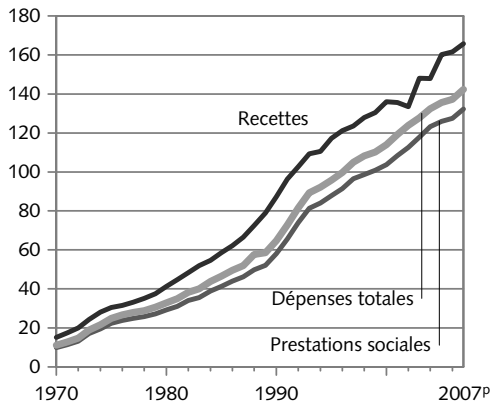
r révisées

p provisoires

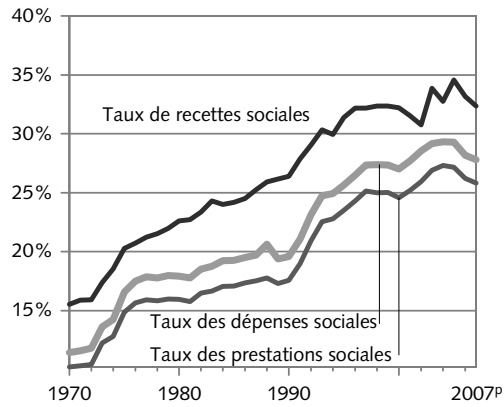
Dépenses totales, prestations sociales et recettes pour la protection sociale

G 1

En milliards de francs, au prix courant



Par rapport au PIB

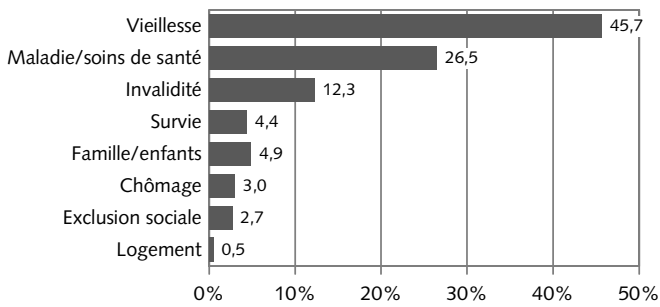


Source: CGPS

© OFS

Prestations sociales par fonctions, en 2007^P

G 2

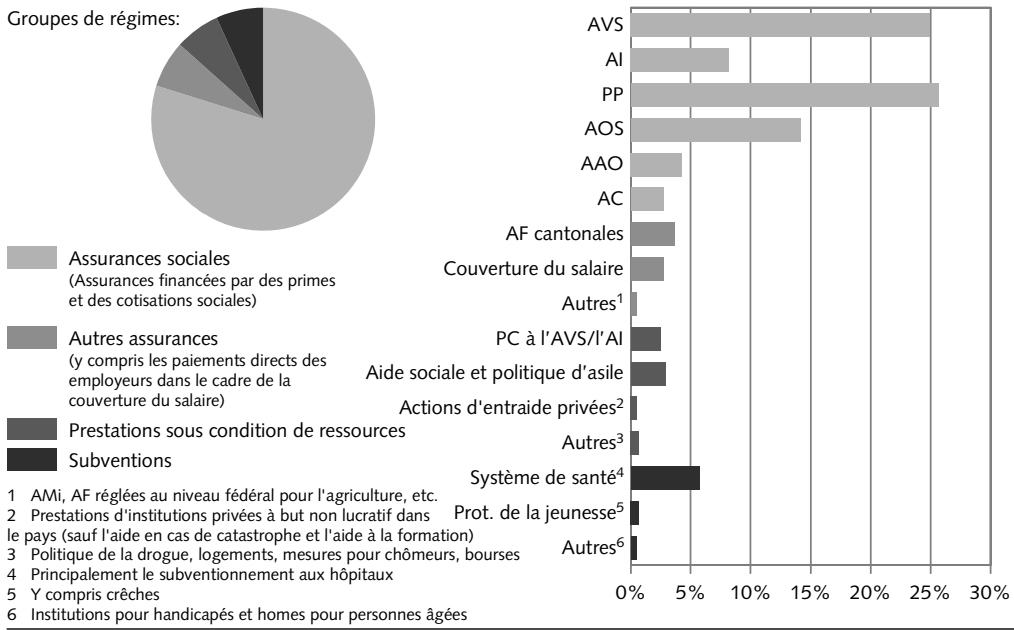


Source: CGPS

© OFS

Prestations par régimes, en 2007^P

G 3



Recettes par types, en 2007^P

G 4

